

Centre
Patrice Wolf





Bruno Heitz

Centre Patrice Wolf Ressources en Littérature pour la jeunesse

Un fonds unique :

le fonds Patrice Wolf

Le critique littéraire qui a co-animé pendant plus de 20 ans avec Denis Cheissoux l'émission de radio « L'as-tu lu mon p'tit loup » sur France Inter, a fait don à la bibliothèque d'une sélection de livres jeunesse et d'archives personnelles.

Ce fonds se compose notamment d'œuvres de fictions, documentaires, périodiques et supports audiovisuels, ainsi que de documents relatifs aux émissions (chroniques, notes, relevés d'audience, revue de presse...).

**Près de 15 000 documents en cours d'informatisation
consultables après traitement.**



Un fonds patrimonial jeunesse

Fonds historique et contemporain, il propose des œuvres de fiction, des documentaires et des périodiques du XIX^e siècle à nos jours. Préservant le patrimoine que représente la littérature jeunesse, il témoigne également des acquisitions de la bibliothèque de Tours dans ce domaine depuis sa création en 1937.

**Près de 20 000 documents informatisés à consulter sur place.
Plus de 100 titres de périodiques du XIX^e à nos jours.**



Le tour du monde en 80 pages, André Hellé,
J. Ferenczi et fils éditeurs, 1927

B

Un fonds de livres d'artistes

Œuvres à part entière sélectionnées pour faire entrer l'enfant dans le monde de l'art et de la créativité, éveiller ses sens, son imagination et stimuler son inventivité...

Plus de 300 livres d'artistes en consultation sur place.



Heitz



Souvenir du Petit Chaperon Rouge,
Françoise Vandenvouwer, 2016

Un fonds de référence

Destiné aux enseignants, animateurs, étudiants ou à toute personne s'intéressant aux thématiques suivantes :

Bibliothèques pour la jeunesse,

Eveil culturel de la Petite Enfance,

Analyse de la littérature pour la jeunesse (texte et image),

Pratiques culturelles des jeunes,

Auteurs, illustrateurs,

Presse jeunesse, théâtre, contes et comptines, BD...

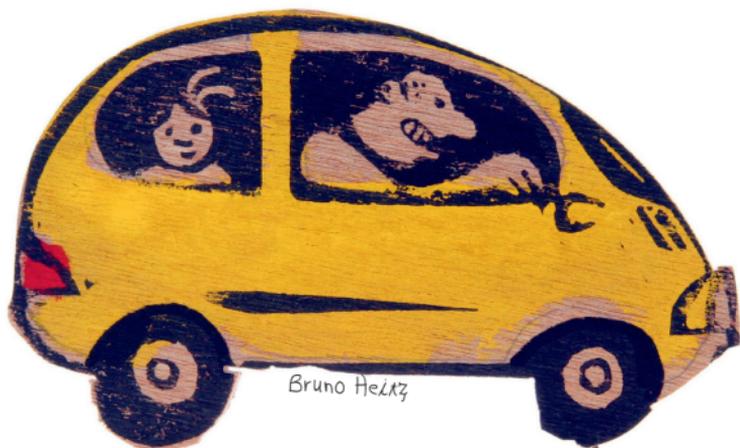
Autres documents: affiches, catalogues d'éditeurs, sélections bibliographiques, etc...

Plus de 1000 documents et une vingtaine de titres de revues professionnelles à consulter sur place ou à emprunter.



Babar, Harry Potter & Cie: livres d'enfants
d'hier et d'aujourd'hui, sous la direction
d'Olivier Piffault, BnF, 2008

Règlement Centre Patrice Wolf



1. Consultation

Ces fonds sont consultables dans un espace dédié, à l'entresol de la Bibliothèque centrale. Pour garantir la disponibilité du lieu et la tranquillité des recherches, l'accès à cet espace est exclusivement réservé aux personnes qui consultent ces collections spécifiques.

Consultation du fonds de référence :

Ces documents sont en accès direct aux heures d'ouverture de la section jeunesse. Ils sont empruntables, à l'exception des titres qui ne sont plus édités.

Consultation du fonds Patrice Wolf, du fonds patrimonial jeunesse et des livres d'artistes :

Les bibliothécaires référents de ces fonds vous accueillent du mardi au samedi sur rendez-vous.

Permanences : se renseigner auprès des bibliothécaires.

Les demandes s'effectuent en section jeunesse ou à l'adresse mail suivante : centrepatricewolf@bm-tours.fr

Elles doivent être formulées au plus tard 1 heure avant la fermeture de la bibliothèque.

Toute demande spécifique ou liée à une recherche doit être formulée 15 jours avant le rendez-vous.

La consultation de documents anciens, rares ou précieux s'effectue en présence d'un bibliothécaire. Il n'est pas indispensable d'être inscrit à la bibliothèque. Toutefois, le lecteur devra remplir une fiche de renseignement et remettre une pièce d'identité (ou carte de lecteur) pendant la durée de la consultation.



Yellow to red © Katsumi Komagata, One Stroke/Les Trois Ourses, 2005

L'association les Trois Ourses représente l'œuvre de K. Komagata en France et en Europe.

Le lecteur s'engage à respecter le règlement de la bibliothèque et à :

-  utiliser uniquement le crayon à papier,
-  ne pas ouvrir le livre à 180°
-  ne pas s'appuyer sur l'ouvrage ni le décalquer
-  se conformer à toute autre prescription spécifique

indiquée par le bibliothécaire

2. Reproduction des documents

Tout souhait de reproduction doit faire l'objet d'une demande auprès des bibliothécaires qui évalueront cette possibilité en fonction de l'état, du format et de la reliure du document et qui rappelleront les modalités suivantes :

L'usage d'un appareil photographique personnel est autorisé sous réserve de ne pas utiliser le flash.

Les reproductions de documents sont réservées à l'usage personnel du demandeur et soumises à la législation existante sur la propriété littéraire et artistique que le lecteur s'engage à respecter.

Le lecteur qui utilise ces clichés dans un travail scientifique, quel qu'en soit le support, doit s'engager à :

 mentionner l'origine du document (*Bibliothèque Municipale de Tours*)

 ne pas utiliser les clichés à des fins commerciales sans avoir obtenu de la direction de la bibliothèque l'autorisation expresse et/ou des auteurs et éditeurs si requis

 déposer à la bibliothèque un exemplaire de la publication où figure la reproduction.

La bibliothèque se donne le droit de refuser la publication d'une reproduction.



Bruno Heitz

Bibliothèque municipale
2 bis Avenue André Malraux
37000 Tours
02 47 31 07 21



Bruno Heitz